



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 JUILLET 2020
Délibération n°DEL-2020-0157

OBJET : Election du conseiller communautaire délégué

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74
Présents : 64
Pouvoirs : 10
Absents : 0
Excusés : 10

Acte rendu exécutoire
après transmission en
Préfecture le

17/07/20

et affichage le

17/07/20

Secrétaire de séance :
Adrian RAFFIN

Le 10 juillet 2020 à 18h30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni. Convocation dûment faite le 6 juillet 2020.

Présents : Henri BAILE, Claude BENOIT, Françoise MIDALI, Patrick BEAU, Coralie BOURDELAIN, Roger COHARD, Régine MILLET, Philippe LORIMIER, Annick GUICHARD, Jean-François CLAPPAZ, Christophe BORG, Sidney REBBOAH, Julien LORENTZ, François BERNIGAUD, Olivier SALVETTI, Anne-Françoise BESSON, Cédric ARMANET, Patrick AYACHE, Michel BASSET, Philippe BAUDAIN, Ingrid BEATINI, Michel BELLIN - CROYAT, Alexandra COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Annie FRAGOLA, Nelly GADEL, Jean-Yves GAYET, Claudine GELLENS, Martin GERBAUX, Vincent GOUNON, Alain GUILLUY, Anna-Maria HAJENLIAN, Mylène JACQUIN, Alain JOLLY, Hervé LENOIRE, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Sylvain MICHALIK, Robert MONNET, Clara MONTEIL, Emmanuelle MOREAU, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Adrian RAFFIN, Franck REBUFFET-GIRAUD, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Franck SOMME, Brigitte SORREL, Youcef TABET, Annie TANI, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Anne BERGER, Philippe GENESTIER, Noël PETIOT

Pouvoir : Laurence THERY à Adrian RAFFIN, Patricia BAGA à Patrick BEAU, Dominique BONNET à Jean-François CLAPPAZ, Brigitte DULONG à Nelly GADEL, Agnès DUPON à Ingrid BEATINI, Martine KOHLY à Françoise MIDALI, François OLLEON à Françoise VIDEAU, François STEFANI à Roger COHARD, Christophe SUSZYLO à Emmanuelle MOREAU, Damien VYNCK à Anna-Maria HAJENLIAN

Vu les articles L5211-1 et L5211-2 du code général des collectivités territoriales

Vu les délibérations DEL-2020-0153, DEL-2020-0154 et DEL-2020-0155 du conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan en date du 10 juillet 2020

Considérant que chaque conseiller délégué est élu au scrutin secret uninominal et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Madame Alexandra COHARD a été désigné assesseur pour l'ensemble des opérations de vote.

Monsieur le Président rappelle que le conseil communautaire a fixé le nombre de membre du Bureau n'étant pas vice-Président à 1.

Après appel à candidatures, il est procédé à un vote électronique secret, dont les résultats sont les suivants :

Résultats du premier tour de scrutin

Votants	74
Voix exprimées	57
Majorité absolue	29
Abstentions	12
Votes blancs	5

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Michel BASSET	2	Deux
Anne-Françoise BESSON (candidate)	51	Cinquante et un
Cécile CONRY	1	Un
Martin GERBAUX	1	Un
Martine KOHLY	1	Un
Régine VILLARINO	1	Un

Ainsi, le conseil communautaire, après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, proclame Madame Anne-Françoise BESSON, conseillère déléguée de la communauté de communes Le Grésivaudan, et la déclare immédiatement installée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 10 juillet 2020

Le Président
Henri BAILE

